



Comment quitter un CDI et toucher l'indemnité chômage?

Par **laure91**, le **21/09/2015** à **14:27**

Bonjour, je travail actuellement en structure d'accueil médico sociale précoce en tant que psychomotricienne, et j'ai des projets plein la tête mais ne sais pas vraiment comment faire. Voila je m'explique, je me marie le 24 octobre et mon compagnon et moi avons prévue de partir un an autour du monde.

Au retour de notre voyage, nous souhaitons déménager et partir dans une région plus au sud de la France.

Pour pouvoir réaliser tous ça, il est nécessaire que je quitte mon actuel CDI, et que je touche le chômage, bien sur au retour de notre voyage.

Mon employeur refuse la rupture conventionnelle. j'aimerais donc savoir si il y a une autre solution que la démission? merci d'avance

Par **P.M.**, le **21/09/2015** à **16:06**

Bonjour,

Bonnes vacances et bon voyage mais il faudrait déjà savoir si l'employeur est d'accord pour vous accorder un congé sans solde ou si vous répondez aux critère d'un [congé sabbatique](#) car à votre retour vous pourriez éventuellement démissionner et qu'elle soit légitime si c'est pour suivre votre conjoint mais à condition de pouvoir prouver votre vie ensemble sur le territoire français me semble-t-il et de toute façon, vous auriez le préavis à effectuer...

Par **laure91**, le **21/09/2015** à **21:51**

Bonjour, un congé sans solde ou sabbatique n'est pas envisageable malheureusement car notre voyage, pardonnez moi je ne l'ai pas précisé, peut sûrement durer plus d'un an. Et au delà d'un an mon travail ne veut pas m'accorder un congé exceptionnel.

Par **P.M.**, le **21/09/2015** à **22:01**

Donc, je ne vois pas d'autre solution qu'une simple démission...

Par **Visiteur**, le **21/09/2015** à **22:05**

sauf dans certains cas particuliers mais sinon une démission ne vous donne droit à rien comme indemnités !

Par **P.M.**, le **21/09/2015** à **22:18**

Sauf à l'indemnité de congés payés, bien sûr...